



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 26-623 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 08-338 AFIN
D'INCLURE LA DÉCISION DE LA CPTAQ NUMÉRO 433018**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 août 2026, le conseil a adopté le projet de règlement de modification suivant « PROJET DE RÈGLEMENT NO 26-623 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 08-338 AFIN D'INCLURE LA DÉCISION DE LA CPTAQ NUMÉRO 433018 » ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 septembre 2026, à 19 h 00, au 213, rue de l'Aréna à Lambton. L'objet de l'assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 26-623. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller désigné par le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption ainsi que de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Résumé du projet :

Le projet de règlement vise à :

- Inclure la décision de la CPTAQ

DONNÉ À LAMBTON

CE 26 IÈME JOUR D'AOÛT 2026


Yves Deslongchamps
Directeur général / Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Yves Deslongchamps, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 26 août 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 26 IÈME JOUR D'AOÛT 2026.


Yves Deslongchamps
Directeur général / Greffier-trésorier